



NOTA:
Le plan exprime les dispositions générales du logement, susceptibles de variations en fonction des nécessités techniques et/ou administratives, tant en ce qui concerne les dimensions que les équipements. Les équipements fournis sont décrits dans la notice. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs techniques de toute nature et des tolérances d'exécution. Les logements ne peuvent faire l'objet d'aucune modification qui aurait pour conséquence de les rendre non-conformes aux réglementations en vigueur et notamment la réglementation d'accessibilité aux P.M.R. Le mobilier n'est pas fourni.

PLAN DE PHASAGE

Indice:
LC
02/07/2026

